

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 96.007

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 8 Février à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

31 Janvier 1996

31 Janvier 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. CANDAU par M. GAVEN
M. CAU par M. POTENNEC
M. DENIS par M. QUENTIN
M. MALBOIS par Mme LECOMTE-RULLIER
M. SIMONNET par M. BOURGEOIS

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Fourniture de carburants par cartes accréditatives - Appel d'offres

VOTE : UNANIMITE

La fourniture du carburant pour les différents véhicules de la Ville est effectuée au moyen d'une carte accréditive par véhicule.

Le coût annuel de l'acquisition de carburants peut être estimé à un peu plus de 450.000 F.

Il est proposé d'approuver le lancement d'un appel d'offres sous forme de marché à bons de commandes pour une durée de deux années prévoyant que la fourniture de carburants devra être effectuée au moyen d'une carte accréditive permettant en outre le paiement des péages auto-routiers.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le dossier de consultation pour la fourniture de carburants par cartes accréditives établi en application du Code des Marchés Publics sous la forme dite "à bons de commandes" pour une durée de deux années (articles 273, 295 à 298 du Code des Marchés Publics),

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue par la Commission d'ouverture des Plis.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 Février 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS